DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement de MAMERS

COMMUNE DE TUFFÉVAL DE LA CHÉRONNE
Anciennes communes de St Hilaire le Lierru et de Tuffé

Tél. : 02.43.93.47.21
Fax : 02.43.71.43.27
tuffe.mairie@wanadoo.fr

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 4
Votants : 20

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 4 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Restaurant Scolaire en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Régis BOURNEUF.

Étaient présents : ANDRIEUX Dominique, BILLON Véronique, BOURNEUF Régis, CHARRON Patrick, CHARTIER Thierry, HENRY Céline, LECOMTE Marie, MEDARD Freddy, MILCENT Nicolas, OGER Florence, PAPILLON Thierry, PAVE Elisabeth, RINNAERT Priscillia, ROUILLON Marie-Claude, TETILLON Eliane et TERRIER Xavier.

Étaient absents excusés :
Marie-Line LEDRU donne procuration à Thierry CHARTIER
Charly GIBAULT donne procuration à Freddy MEDARD
Claude LEMAY donne procuration à Eliane TETILLON
Vincent LUDAULT donne procuration à Thierry PAPILLON

Delphine DELAHAYE et Julien BOT excusées

Secrétaire de séance : Céline HENRY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2022

1. Travaux et Projets

➢ Proposition nouveau logo de la Commune	**DE2022-11-01 Approuvée**
➢ Travaux d'extension de l'accueil de l'Abbaye Devis diagnostic Structure et Inspection	**DE2022-11-02 Approuvée**
➢ Voirie : aide à la maîtrise d'ouvrage	**DE2022-11-03 Approuvée**
➢ Lotissement « Le Chaffier » Demande accord pour déposer le permis de lotir	**DE2022-11-04 Approuvée**
➢ Réseau de chaleur : Devis pour modification de la mise en service du chauffage à la Salle Polyvalente	**Reportée**
➢ Location Maison Rue de l'Abbaye à St Hilaire	**DE2022-11-05 Approuvée**
➢ Réflexion sur un conseil municipal jeune	
➢ Choix du Pack Eurofins Hygiène Alimentaire, détermination du nombre de passages pour prélèvement.	**DE2022-11-06 Approuvée**

2. Finances

➢ Facture Caniroute	**DE2022-11-07 Approuvée**
➢ Cimetière : Tarif Plaque Jardin du souvenir	**DE2022-11-08 Approuvée**
➢ Participation financière aux travaux de la Maison de Retraite de l'Abbaye	**DE2022-11-09 Approuvée**
➢ Décisions Modificatives	**DE2022-11-10 Approuvée**

3. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

➢ Vœu au sujet de la Convention Territoriale Globale (CTG)	**DE2022-11-11 Approuvée**
➢ Désignation d'un référent CTG pour la commune	**DE2022-11-12 Approuvée**
➢ Prise de compétence de France Services	**DE2022-11-13 Approuvée**
➢ Rapports d'activités 2019	**DE2022-11-14 Approuvée**
➢ Rapports d'activités 2020	**DE2022-11-15 Approuvée**
➢ Rapports d'activités 2021	**DE2022-11-16 Approuvée**

4. Personnel

➢ Stagiairisation d'un agent technique cuisinière à temps complet	**DE2022-11-17 Approuvée**

5. Questions et Informations diverses / Agenda

- ➢ Projet DETR à déposer avant le 15 décembre

Le compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1. Travaux et Projets

➢ Proposition nouveau logo de la Commune DE2022-11-01

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (18 POUR et 2 ABSTENTIONS), valide le nouveau logo de la commune qui sera effectif au 1er janvier 2023.

➢ Travaux de l'accueil de l'Abbaye : Devis diagnostic Structure et Inspection DE2022-11-02

Un diagnostic Structure de l'existant est nécessaire pour les travaux qui seront réalisés sur l'existant. Deux devis ont été reçu en Mairie comme suit :

- BETEX Ingénierie : 5 600 € HT soit 6 720 € TTC
- GINGER CEBTP : 4 600 € HT soit 5 520 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 4 600 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, retient l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 4 600 € HT soit 5 520 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande.

➢ Voirie : aide à la maîtrise d'ouvrage DE2022-11-03

Afin d'aider la commission Travaux à la réflexion sur l'aménagement de la voirie Rue de la Libération, deux devis d'aide à la maîtrise d'ouvrage ont été demandé. Voici le résultat de la consultation :

- SODEREF : 3 300 € HT soit 3 960 € TTC
- SAFEGE : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC

La mission consiste à la réalisation d'esquisse et les plans des principes techniques seront établis :

- Plan de situation
- Plan de voirie (altimétrie et bordures)
- Profil en travers type
- Estimation prévisionnelle détaillée des travaux

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SODEREF pour un montant de 3 300 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, retient l'entreprise SODEREF pour un montant de 3 300 € HT soit 3 960 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande.

➢ Lotissement « Le Chaffier » : demande accord pour déposer le permis de lotir DE2022-11-04

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de déposer le permis de lotir pour l'ensemble des lots. Le lotissement comprendra 51 lots dont 1 ilot de 8 logements sur une parcelle de 1 364 m².
En moyenne, la surface des terrains sera entre 260 m² et 670 m². Pour information, le PLUi impose 17 maisons à l'hectare.
Le lotissement sera construit en deux phases.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de lotir et à signer tous les documents nécessaires au permis de lotir.

➢ **Réseau de chaleur : devis pour modification de la mise en service du chauffage à la Salle Polyvalente**

Point reporté au Conseil Municipal du mois de décembre.
Clim-ma n'a pas eu le temps de faire son devis.

➢ **Location Maison Rue de l'Abbaye à St Hilaire** **DE2022-11-05**

Un des deux locataires de la Maison mitoyenne située Rue de l'Abbaye à St Hilaire le Lierru appartenant à la commune de Tuffé Val de la Chéronne a donné son préavis. La commission Développement souhaite que le conseil municipal ait une réflexion pour savoir si on continue de louer ou on attend que l'autre locataire parte pour vendre l'ensemble.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (19 POUR et 1 ABSTENTIONS), décide de ne pas relouer le logement et d'attendre la fin du bail de l'autre locataire au 31 mars 2024 pour mettre en vente la maison dans son ensemble.

➢ **Réflexion sur un conseil municipal jeune**

Point présenté par Eliane TETILLON

Un jeune de la Commune a envoyé un courrier en mairie pour demander la mise en place d'un conseil municipal jeune. Celui-ci pourrait se faire en collaboration avec le local jeunes et le service jeunesse.

Le Conseil municipal, décide de continuer la réflexion et charge la Commission Affaires Scolaires et Extra-Scolaires de mener la réflexion en collaboration avec le Service Jeunesse.

➢ **Choix du Pack Eurofins Hygiène Alimentaire, détermination du nombre de passages pour prélèvement.** **DE2022-11-06**

Tous les ans, l'entreprise EUROFINS réalise 4 passages afin de contrôler les repas et faire les audits d'hygiène pour répondre aux obligations liées à la restauration scolaire pour un montant annuel de 470 € TTC.
Eurofins propose un nouveau contrat répondant aux nouvelles recommandations.
3 packs sont proposés pour les prélèvements et les audits d'hygiène :

- PACK 1 : 2 passages par an pour un montant de 469 € HT soit 562.80 € TTC
- PACK 2 : 3 passages par an pour un montant de 675.25 € HT soit 810.30 € TTC
- PACK 3 : 4 passages par an pour un montant de 881.50 € HT soit 1 057.80 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, retient le PACK 2 pour 3 passages par an pour un montant de 675.25 € HT soit 810.30 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande.

2. Finances

➢ **Facture Caniroute** **DE2022-11-07**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en Mairie Mr CORNILLE à propos d'une facture qu'il a reçu de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise concernant la refacturation des frais de déplacement pour son animal le 8 août 2022 pour un montant de 146.35 €. Cette intervention est à l'origine d'un appel de la Mairie à Caniroute.
Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rembourser Mr CORNILLE vu que l'intervention a eu lieu à la demande la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (8 POUR, 1 CONTRE et 11 ABSTENTIONS), autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement à Mr CORNILLE la somme de 146.35 € correspond aux frais de déplacement de l'entreprise CANIROUTE.

➢ **Cimetière : Tarif Plaque Jardin du souvenir** **DE2022-11-08**

Le tarif actuel est de 60 € mais le prix au fil des années a augmenté. Suivant le nombre de lignes sur la plaque, le prix est différent (pour les femmes, il est indiqué son nom de naissance). Ce tarif date de 2016.

Il est proposé de fixer le prix à 75 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, fixe le tarif des plaques du jardin du souvenir à 75 € à compter du 15 novembre 2022.

➢ **Participation financière aux travaux de la Maison de Retraite de l'Abbaye** **DE2022-11-09**

Dans le cadre des travaux de la Maison de Retraite de l'Abbaye, la commune doit se prononcer sur une participation financière afin qu'elle puisse bénéficier d'une subvention du Département.
Aujourd'hui, les communes de La Chapelle Saint Rémy (20 000 €) et de Boëssé le Sec (1 800 €) ont accepté de participer.

Pour rappel, le Département donnera le double de la somme que les communes auront décidées dans la limite de 672 000 €. Afin d'obtenir le maximum de subventions, le solde restant à la charge de la commune de Tuffé Val de la Chéronne s'élèverait à 314 200 €. Cette somme peut être étalée sur une période de 15 ans.

Monsieur le Maire propose au vote la participation de la commune à hauteur de 314 200 € sur 15 ans soit un montant à inscrire au budget tous les ans de 20 946.67 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents et représentés (18 POUR et 2 ABSTENTIONS), valide la participation de la commune pour les travaux de la maison de retraite de l'Abbaye à hauteur de 314 200 € à étaler sur 15 ans.

➢ **Décisions Modificatives** **DE2022-11-10**

Le budget Assainissement, en attendant l'encaissement des redevances assainissement en décembre de la part du SAEP de Dollon et de la Subvention de l'Agence de l'eau, n'a pas suffisamment de trésorerie pour payer le solde des travaux effectués par DLE (80 149.79 € HT) ainsi que des factures de fonctionnement, il est donc nécessaire de régulariser. Pour cela, le budget de la Commune doit consentir une avance au budget de l'Assainissement pour un montant maximum de 65 000 € remboursable dès que la trésorerie du budget le permet. Cette somme est le maximum et peut être débloqué selon les besoins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la décision modificative n°7 dans le budget de la commune et la décision modificative n°1 dans le budget annexe de l'assainissement comme suit :

Budget de la Commune (DM7)

Dépenses d'investissement – Compte 276341 : Commune	+ 65 000 €
Recettes d'investissement – Compte 1687 : Autres Dettes	+ 65 000 €

Budget Assainissement (DM1)

Recettes d'investissement – Compte 1687 : Autres dettes	+ 65 000 €
Dépenses d'investissement – Compte 2763 : Créances	+ 65 000 €

3. Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

➢ **Vœu au sujet de la Convention Territoriale Globale (CTG)** **DE2022-11-11**

Point présenté par Eliane TETILLON

La Convention Territoriale Globale (CTG) a été lancé sur le territoire de la Communauté de Communes en octobre 2021 en partenariat avec la CAF.

Il faut faire un projet social et une stratégie d'actions pour la période 2023-2027 qui ont pour objectifs de répondre aux besoins ainsi que de renforcer la cohérence et la coordination des services pour les familles favorisant l'attractivité du territoire.

La stratégie d'actions comprend des fiches actions / projets élaborées soit à l'échelle de communes, d'un groupe de communes ou bien de la communauté de communes.

En 2023, une convention cadre sera établie entre CAF, les communes engagées et la communauté de communes. A cette convention cadre sera annexée le diagnostic, le projet social de territoire et le plan d'actions. La CAF conclura ensuite des conventions d'objectifs et de financement avec chaque structure concernée pour la mise en œuvre des actions et le financement des actions.

Chaque conseil municipal est invité à émettre un vœu avant le prochain comité de pilotage qui aura lieu le 1er décembre sur l'engagement de la commune dans la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- **VALIDE** l'engagement de la Commune dans la démarche de la Convention Territoriale Globale
- **SOUHAITE** prendre les orientations suivantes pour la Commune :
    - Poursuivre les axes déjà existants dans le cadre du fonctionnement du Service Jeunesse
    - Réflexion sur le projet d'une micro-crèche
    - Réflexion sur le transport pour le local jeunes et le service Jeunesse
    - Réflexion sur l'installation d'un conseil municipal jeunes
    - Accompagner la formation pour les jeunes en BAFA

➢ **Désignation d'un référent CTG pour la commune** **DE2022-11-12**

Afin de participer aux réunions de travail sur la période 2023-2027, la commune doit désigner un référent CTG.

Monsieur le Maire propose de désigner Eliane TETILLON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, désigne Mme TETILLON Eliane comme référent CTG pour la commune.

➢ **Prise de compétence de France Services** **DE2022-11-13**

Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : Prise de compétence « France Services »

Monsieur le Maire expose que, lors de sa séance du 10 octobre 2022, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI visant à la prise de compétence « France Services ».

Un espace « France Services » est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie...
En tant que Guichet Unique, il répond aux missions suivantes :

- Information et conseil des usagers dans le déroulement de leurs démarches ;
- Orientation des usagers vers les interlocuteurs adéquats pour réaliser leurs démarches ;
- Accompagnement dans la réalisation des démarches, y compris celle incluant des outils numériques.

De plus, chaque espace met à disposition des usagers différents équipements : ordinateur en libre-service, accès Internet, possibilité d'organiser une visioconférence ou une téléconsultation, imprimante /scanner / photocopieur, espace de confidentialité, salle d'attente...
Il est soumis à une procédure de labellisation, selon un cahier des charges national.
En particulier, le service doit être ouvert au public au moins 24 heures par semaine, réparties sur 5 jours différents. 2 agents d'accueil et d'accompagnement doivent être présents simultanément pendant ces plages d'ouverture.

9 organismes sont partenaires des espaces « France Services » :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Caisse Primaire d'Assurances Maladie (CPAM)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- Le Ministère de la Justice (CDAD de La Sarthe)
- Le Ministère de l'Economie (DDFiP)
- Le Ministère de l'Intérieur (ANTS et Préfecture)
- Pôle Emploi
- La Poste.

Ces partenariats sont mis en œuvre sous forme d'un contact référent privilégié pour chacun de ces organismes, mais peuvent également se matérialiser par l'organisation de rendez-vous en visioconférence, de permanences physiques, une communication régulière, etc.
Des partenariats pourront également être conclus avec d'autres organismes, en fonction des problématiques locales.

Une réflexion a été lancée pour créer un espace « France Services » sur le territoire intercommunal.
Afin de mettre en œuvre ce service, il est proposé que la Communauté de Communes prenne la compétence « France Services » en modifiant ses statuts.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de :

- Se prononcer sur la prise de compétence « France Services »,
- Approuver la modification des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant à l'article 2 des statuts de la Communauté de communes :
  « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »
- Préciser que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°10-10-2022-001 exécutoire en date du 13 octobre 2022 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise dans les conditions précitées et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➢ **Rapports d'activités 2019 – 2020 – 2021** **DE2022-11-14/15/16**

Monsieur le Maire indique que tous les conseillers ont reçu par mail les rapports d'activités 2019, 2020 et 2021 de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et vous demande de prendre ACTE de ces rapports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, PREND ACTE des rapports d'activités 2019, 2020 et 2021.

4. Personnel

➢ **Stagiairisation d'un agent technique cuisinière à temps complet** **DE2022-11-17**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : **Cuisinière au Restaurant Scolaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de la stagiairisation de Mme PARIS Nadine sur le poste de cuisinière au Restaurant Scolaire.

5. Questions et Informations diverses / Agenda

➢ **Projet DETR à déposer avant le 15 décembre**

Trois dossiers par commune peuvent être déposés avant le 15 décembre 2022 avec un ordre de priorité.
Les thèmes sont les suivants :

- Aménagements urbains et sécurité : opérations cœur de village, Aménagements de sécurité routière en agglomération, Eclairage public, Construction ou réhabilitation de bâtiment à usage commercial, vidéoprotection et les liaisons douces.
- Immobilier public : Bâtiments communaux et intercommunaux, Aménagement d'espaces liés à l'accueil, l'animation et les loisirs, foyers ruraux, travaux de rénovation des églises
- Equipements sportifs : Travaux de construction et de réhabilitation des équipements sportifs hors acquisitions foncières.
- Economique : Equipements touristiques
- Zones rurales : Gendarmerie et Mise en place de la Signalisation d'Information Locale
- Accès aux Services : Maisons de services public, Maisons et Centres de Santé (seulement communautaire), soutien aux projets de télémédecine et Espaces Numériques.
- Sécurité Routière : Aménagement de sécurité en centre-bourg
- Développement Durable, Environnement et Agriculture : Résorption des friches agricoles et dents creuses situées en PPR (Plan de Prévention des Risques), Opération innovante ou expérimentale favorisant la transition énergétique et Déchetteries
- Ingénierie Territoriale : Etudes relatives aux PLU intercommunaux, Etudes relatives à la création de communes nouvelles, réalisation d'audit énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux et Etudes relatives à la gestion des eaux pluviales.
- Projets portés par une collectivité ayant contracté avec l'Etat dans le cadre d'une politique prioritaire
- Inondations : Travaux liés aux dégâts occasionnés par les inondations.

➢ **Réunion Adressage LA POSTE**

Une réunion d'information est organisée en collaboration avec LA POSTE sur le changement d'adressage notamment pour la campagne.
Cette réunion aura lieu le vendredi 25 novembre à 18 h 30 à la Salle Polyvalente.

➢ **Date des vœux de la Commune**

La Cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 20 janvier à 20 h 00 à la Salle Polyvalente

➢ **Cérémonies du 11 novembre**

Le programme sera le suivant :

- 9 h 00 Rassemblement au Monument aux Morts de St Hilaire le Lierru – Dépôt de gerbe et minute de silence
- 9 h 45 Messe en l'Eglise St Pierre de Tuffé
- 10 h 30 Rassemblement à la Mairie pour le départ du défilé vers la Place du Général Leclerc avec la Fanfare
- 11 h 00 Rassemblement aux Monuments aux Morts de Tuffé – Discours, Dépôt de gerbe et minute de silence
- 11 h 30 Vin d'honneur offert par la commune à l'Auberge de l'Abbaye

➢ **Compte rendu et date des Commissions**

Commission Développement - Compte rendu de la commission :

- *Panneaux Photovoltaïques* : relance du projet par l'entreprise EREA
- *Maison Seniors* : le projet des Petites Maisons est toujours d'actualité et vont bientôt donner leur choix du terrain. Sarthe Habitat souhaite savoir pour Janvier si on fait le projet avec eux ou pas.
- *Mairie* : les esquisses et les estimations ont été reçu cette semaine
- *Divers* : A voir pour lancer les études de faisabilité pour l'extension du Réseau de Chaleur à d'autres bâtiments communaux.

La prochaine commission aura lieu le Mardi 15 novembre à 20 h en Mairie.

Commission Affaires Scolaires et Extra-scolaires :

La prochaine commission aura lieu le Jeudi 17 novembre à 20 h en Mairie.

➢ **Travaux en cours et terminés**

Calvaire : les travaux sont terminés

Adressage : les poteaux vont être implantés la semaine prochaine et les panneaux seront posés en fin de semaine.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 2 décembre 2022 à 20 h 30 au Restaurant Scolaire
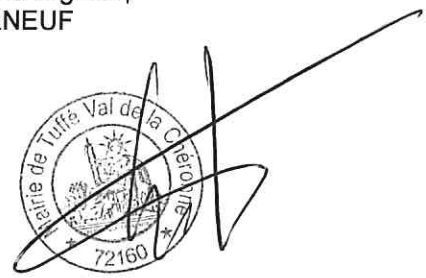
Séance levée à 23 h 05
Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre,
Le Maire, Régis BOURNEUF